BCE
BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

Code sujet : 252

Conceptions : EDHEC - ESSEC

DISSERTATION DE CULTURE GENERALE

OPTIONS : SCIENTIFIQUE, ECONOMIQUE et TECHNOLOGIQUE

Lundi 5 mai 2014, de 14 h. à 18 h.

L'occupation de l'espace.

N.B. : Il sera tenu compte des qualités de plan et d'exposition, ainsi que de la correction de la langue.
Il n'est fait usage d'aucun document et l'utilisation de tout matériel électronique n'est pas autorisée.

IMPRIMERIE NATIONALE – 14 1240 – D'après documents fournis

EDHEC BUSINESS SCHOOL

RAPPORT DU JURY
EPREUVE DE DISSERTATION DE CULTURE GENERALE
2014

Concours d'admission sur classes préparatoires

Le sujet proposé cette année – « l'occupation de l'espace » - était ouvert à des réflexions multiples. C'est une expression et une notion qui s'emploie couramment dans des domaines divers, théoriques ou pratiques. Elle a un usage juridique, que l'on retrouve aussi bien dans la philosophie politique (avec le concept de « droit du premier occupant ») que dans la réglementation de l'urbanisme (un café qui installe une terrasse sur le trottoir « occupe l'espace public » et doit se soumettre à des normes qui régissent cette occupation). Elle est utilisée par des sociologues, des anthropologues, des géographes, des administrateurs en charge de l'aménagement du territoire, des théoriciens du théâtre aussi bien que du sport. Elle apparaît aussi couramment dans l'étude scientifique du comportement animalier. D'une certaine manière, cette diversité elle-même nous conduit assez facilement à une intuition générale sur laquelle on peut s'interroger philosophiquement : l'occupation apparaît comme une détermination fondamentale, originelle, du rapport à l'espace (le rapport de l'homme à l'espace, mais seulement) ; l'espace apparaît comme ce-qui-est-à-occuper.

La plupart des candidats ne manquaient pas de matière pour traiter ce sujet qui n'était pas fermé et ne posait pas de piège particulier. Beaucoup ont fait l'effort d'acquérir des connaissances et de se plier à l'exercice de la dissertation. La nécessité de formuler une problématisation est formellement prise en compte (même si le questionnement initial est oublié en cours de route ou manque d'emblée de pertinence). On compte peu de copies indigentes, mais un grand nombre de copies moyennes qui finissent par se ressembler.

L'un des principaux défauts des copies qui ne parviennent pas à sortir du lot est manifestement un défaut d'analyse. Le risque de cette épreuve était de permettre aux candidats d'accumuler des références culturelles et des développements tout faits susceptibles d'être utilisés pour d'autres sujets que celui-ci. Un grand nombre de copies se disqualifient d'emblée en glissant sur les différences entre les concepts et font comme si « occupation », « habitation », « appropriation » étaient synonymes. D'autres commencent par un semblant d'analyse mais oublient très vite les distinctions éventuellement posées en introduction. Il est étonnant que trop peu de candidats prennent le temps d'esquisser des nuances entre des concepts qui sont évidemment proches, mais différents. Le travail de définition – et d'approfondissement des définitions tout au long de la dissertation – fait défaut. Ni le cafetier qui pose des tables et des chaises dans la rue, ni l'équipe de football qui contrôle mieux la balle que l'équipe adverse, ni l'acteur doué d'une présence qui emplit l'espace de la scène, ni « l'armée d'occupation » qui contrôle une zone ou un pays entier (que ce soit la Ruhr après la Première guerre mondiale, la France en 1940, l'Irak dans les années 2000), ni les chats qui dorment sur tel ou tel fauteuil de la maison selon leur humeur ou l'heure du jour, ne sont au sens strict des termes les « habitants » ou les « propriétaires »

des espaces où ils se trouvent. Comment se fait-il que des différenciations aussi simples aient été si peu présentes dans les copies ? Les meilleures copies ont su la plupart du temps maintenir les différences entre les notions et penser le passage entre occupation et habitation et appropriation au lieu de les amalgamer subrepticement. De même, rares ont été les candidats qui ont cherché à circonscrire le concept d'occupation en le confrontant à ses antonymes. Que peut signifier, par exemple, le fait que dans le langage courant l'on dise en général d'un espace qui n'est pas occupé qu'il est « libre » ? Ce travail devait être fait pour le concept d'occupation ; il devait aussi être fait pour celui d'espace. Là encore, on trouve dans les bons devoirs une interrogation sur les nuances que l'on peut opérer entre espace, lieu, territoire, monde, univers – sur les subdivisions que l'on peut rencontrer au sein de la notion générale d'espace au cours d'un développement progressif sur le sujet proposé.

L'obstacle méthodologique auquel se heurtent les candidats réside sans doute dans leur désir de témoigner des connaissances qu'ils ont à l'évidence, dans leur grande majorité, sérieusement assimilées au cours de leur préparation. Passé le moment de l'introduction, le traitement précis du sujet est perdu de vue au profit d'un défilé de « topos » sur tel ou tel auteur. On se retrouve parfois devant un festival de *name-dropping* qui frise l'indigestion et peut donner lieu à des confusions, des pataquès – orthographe baroque de noms d'auteurs, attributions loufoques d'œuvres – dont les candidats se passeraient avec profit s'ils restreignaient leur besoin de citer à quelques références pertinentes et maîtrisées. Il faut les encourager à penser par eux-mêmes, au moyen d'exemples, d'étonnements et de questionnements continus. Les copies en sont trop souvent dépourvues. On attend des candidats qu'ils enrichissent leurs développements par des références, mais pas qu'ils enfouissent le sujet sous l'amoncellement de celles-ci.

On a pu lire quelques très bonnes copies qui ont su déployer un certain nombre des enjeux du sujet. Elles ont su creuser les ambiguïtés de la notion, qui peut renvoyer aussi bien à l'action qu'à la passivité ; au remplissement d'un vide qu'à la rationalisation d'un espace saturé ; à la domination qu'à la résistance ; à une volonté de durer qu'à un geste éphémère ; à un fait primitif qu'à une téléologie. Elles ont pu montrer que l'occupation de l'espace était une dynamique qui devait s'accomplir dans des modalités diverses – le droit, la création… – en sachant varier les concepts sans les amalgamer trop vite, c'est-à-dire en *construisant* une véritable réflexion.